

**ÉVALUATION DE
L'INITIATIVE DE RECOUVREMENT DES COÛTS DE
L'AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE
ANTIPARASITAIRE**

COMITÉ DIRECTEUR DE L'ÉVALUATION

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

LE 10 OCTOBRE 2002

Ottawa (Ontario)

**AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE
COMITÉ DIRECTEUR DE L'ÉVALUATION
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
LE JEUDI 10 OCTOBRE 2002**

PRÉSENCES

Membres : Janice Hopkins (présidente du Comité/ARLA); Jay Bradshaw (Syngenta Crop Protection Canada Inc.); Jack Cornett (Santé Canada); Bob Friesen (Fédération canadienne de l'agriculture); Brian Glabb (Santé Canada); Michael Grant (Can-Vet Animal Health Supplies Ltd.); Jean Hollebhone (Agence canadienne d'inspection des aliments); Ken Lee (Santé Canada); Randy Legault (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada); Narmin Rahemtulla (Environnement Canada); Len Ritter (Université de Guelph); Cameron Short (Agriculture et Agroalimentaire Canada); Veldon Sorensen (Bayer Inc.); Dean Thomson (Conseil canadien de l'horticulture); Brian Tuffin (S.C. Johnson and Son, Ltd.); Cameron Wilk (Gouvernement de la Saskatchewan); Robert Woods (Secrétaire du Comité/ARLA).

Absentes : JoAnne Buth (Conseil canadien du canola); Julia Langer (Fonds mondial pour la nature du Canada)

Observateurs : Shannon Coombs (Association canadienne de produits de consommation spécialisés); Nicole Howe (Fédération canadienne de l'agriculture); Peter MacLeod (CropLife Canada).

Secrétariat : Diane Smith (ARLA)

Ouverture de la séance

1. Le Comité directeur de l'évaluation (CDE) tient sa première réunion le jeudi 10 octobre 2002 à l'édifice Sir-Charles-Tupper, Ottawa (Ontario).

Mot de bienvenue et présentation des membres

2. Claire Franklin, directrice générale de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, souhaite la bienvenue aux membres à la première réunion du CDE. Les membres se présentent et ajoutent quelques données biographiques à leur sujet.
3. Avant de lancer officiellement la réunion, plusieurs membres demandent que le CDE envisage la possibilité de modifier sa structure afin de permettre à des substituts et à des observateurs d'assister aux réunions.
4. Après discussion, il est convenu que chaque membre du Comité peut être accompagné d'un observateur. Les observateurs ne pourront prendre la parole ni voter. Il est en outre convenu que dans l'intérêt de la continuité, on ne permettra pas la présence de substituts et que chaque membre nommé fera tous les efforts possibles pour participer à toutes les

réunions. On modifiera le mandat du Comité en conséquence. On identifie ensuite les observateurs et leur souhaite la bienvenue à la réunion.

5. La présidente indique aux membres que le CCLA (Comité consultatif de la lutte antiparasitaire) et le CCGE (Comité consultatif de gestion économique) recevront des mises à jour périodiques sur l'avancement des travaux du CDE et que l'on consultera le CCLA au sujet de toute recommandation de nature stratégique découlant de l'évaluation du recouvrement des coûts.

Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour est adopté sans modification.

Questions administratives

7. On demande aux membres de remplir et de renvoyer les formulaires de divulgation qu'on leur a fait parvenir plus tôt. On demande aussi aux observateurs de faire de même.
8. Un site Web est en construction. Tous les ordres du jour, comptes rendus des décisions et documents pertinents seront affichés dans Internet, dans les deux langues officielles, après étude par les membres du CDE.
9. On produira des comptes rendus des décisions qui comprendront un sommaire des discussions justifiant les décisions, ainsi que les décisions précises et les mesures à prendre. Les commentaires ne seront pas attribués à leur auteur, sauf si un membre le demande expressément. Les décisions seront prises par consensus à moins qu'un membre demande expressément la tenue d'un vote (consigné ou non) sur une question. Le compte rendu des décisions de chaque réunion sera distribué aux membres du CDE dans la semaine suivant la réunion, pour commentaires. Les membres répondront en formulant leurs commentaires ou ne répondront pas du tout dans la semaine suivant la réception du compte rendu des décisions.

Approbaton du mandat – Comité directeur de l'évaluation

10. L'assemblée passe en revue le projet de mandat. Il est convenu de modifier le document pour y inclure les observateurs aux réunions et de décrire le rôle des observateurs de la façon convenue ci-dessus. Il est aussi convenu qu'on ne permettra pas les substituts. La version révisée du mandat sera distribuée aux membres du CDE pour approbation finale avant d'être affichée dans Internet.
11. Le rôle des membres du CDE consiste à fournir des commentaires, des recommandations et des conseils à l'ARLA au sujet de l'évaluation de son Initiative de recouvrement des coûts. Conformément au processus ministériel qui s'applique aux rapports d'évaluation, le rapport final de l'évaluation et le plan d'action qui répondra aux recommandations seront communiqués au ministre de la Santé pour information et commentaire, au Comité

ministériel de la vérification et de l'évaluation (présidé par le sous-ministre) pour approbation finale, et au Conseil du Trésor.

12. Le Secrétariat rédigera, à la demande du CDE, des communiqués destinés au public au sujet de l'évaluation et de son évolution. Ces documents seront diffusés aux membres pour commentaires avant publication.

Approbation du mandat – Sous-comité technique

13. Avant d'étudier le mandat du Sous-comité technique, on signale que ce groupe doit aider à mettre la dernière main à la demande de proposition en se fondant sur l'orientation fournie par le CDE, participer à la sélection de l'entrepreneur et rencontrer celui-ci pour lui donner une orientation. Le groupe a été chargé de ces tâches après l'adoption par le CDE du mandat du Sous-comité technique. Le CDE discute de la demande de proposition et ces renseignements seront communiqués au Sous-comité technique. Il est convenu que le Sous-comité technique pourra choisir un autre nom au cours de sa première réunion. Le Sous-comité technique fournira au Comité directeur de l'évaluation des rapports d'étape sur les mesures qu'il a prises.
14. Pour élargir la représentation au Sous-comité technique, il est convenu d'en augmenter le nombre de membres pour inclure davantage de représentants de l'industrie. Il n'est pas nécessaire que les membres du Sous-comité technique siègent au CDE.
15. Si le Sous-comité technique décide de changer de nom, il soumettra son nouveau nom à l'approbation du CDE.
16. Les personnes suivantes sont nommées au Sous-comité technique :

Président : Robert Woods, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Brian Glabb, Santé Canada
Randy Legault, Secrétariat du Conseil du Trésor
Chuck Beach, S.C. Johnson & Son Ltd.
Len Ritter, Université de Guelph
Peter MacLeod, CropLife Canada
Nicole Howe, Fédération canadienne de l'agriculture

17. Il est convenu qu'on nommera un représentant de la Division de l'évaluation des programmes de Santé Canada. Le vendredi 11 octobre, Ken Lee confirme que Georgia Livadiotakis représentera la division.

Aperçu du processus

18. On étudie le document intitulé « Aperçu du processus ».

Contexte et calendrier du projet

19. On étudie le document et il est convenu de prolonger les calendriers pour tenir compte du processus ministériel qui s'applique aux rapports d'évaluation (voir le paragraphe 11 du présent procès-verbal).

Étude du projet de demande de proposition

20. La demande de proposition s'inscrit dans le contexte du processus d'appel d'offres du gouvernement fédéral. Le projet de demande de proposition est confidentiel. Il est impératif que les membres du CDE et du Sous-comité technique n'en divulguent pas le contenu.
21. On entreprend une analyse détaillée du projet de document et y propose de nombreuses modifications. Un « document de travail » contenant les modifications proposées sera distribué aux membres du CDE pour commentaires. Les membres du CDE formuleront leurs commentaires à Robert Woods, qui en fera part au Sous-comité technique avant sa première réunion ou au cours de celle-ci. Le document de travail sera aussi communiqué au Sous-comité technique avant sa réunion de façon à lui permettre de terminer la demande de proposition conformément à l'orientation fournie par le CDE.

Aperçu du processus de sélection

22. Le processus de sélection établit les critères en fonction desquels on sélectionne un entrepreneur qui se chargera de l'examen. Tous les entrepreneurs éventuels qui présentent une proposition seront informés du processus de sélection.
23. Il est convenu que le Sous-comité technique arrêtera au cours de sa première réunion les dates qui accommoderont le plus grand nombre possible de membres pour le processus de sélection.

Autres questions

24. La Demande de certificat d'homologation ou de modification du certificat d'homologation d'un produit antiparasitaire (y compris la grille des frais) est disponible à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/appregis/forms/6011.pdf>. Des copies papier sont disponibles sur demande au Secrétariat.
25. La prochaine réunion du CDE aura lieu à Ottawa le mardi 7 janvier 2003*.

Levée de la séance

26. La séance est levée le jeudi 10 octobre 2002 à 15 h 30.

* La réunion a été par la suite reportée à une date à venir, à déterminer.